

**Madame Marylise Lebranchu**

Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation  
et de la Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 Paris

Nos réf. : FF/OC-2013-05-06 – 01

Objet : Accès des urbanistes à la fonction publique territoriale

Paris, le 6 mai 2013

Madame la Ministre,

Au nom des jeunes urbanistes de France, j'ai l'honneur de vous adresser le Livre blanc que notre association a adopté dans le but de renforcer l'organisation de la profession d'urbaniste.

Ce document formule 9 propositions visant à :

- Renforcer la cohérence et la visibilité des formations supérieures en urbanisme ;
- Fédérer les 20 000 urbanistes de France ;
- Organiser la maîtrise d'ouvrage publique de l'urbanisme.

À ce titre, je vous remercie pour l'accueil que vos collaborateurs nous ont réservé suite à mon courrier du 9 juillet 2012 dans lequel j'attirais votre attention sur le problème de l'accès des urbanistes diplômés à la fonction publique et au concours d'ingénieur territorial.

Ce problème, non résolu à ce stade, contraint les collectivités locales à recourir massivement à des contrats à durée déterminée pour recruter des urbanistes diplômés : depuis quatre ans, 90% des urbanistes diplômés intégrant le secteur public local exercent leur métier en tant que contractuels. La fermeture du concours fragilise ainsi les missions d'aide à la décision politique exercées par les urbanistes au sein des collectivités locales.

Au moment où s'engagent au parlement les débats sur la réforme de la décentralisation et de l'action publique et dans la perspective de la généralisation des PLU intercommunaux envisagée par le gouvernement, nous considérons qu'il est nécessaire d'établir un lien fort entre la compétence institutionnelle de l'urbanisme et les compétences professionnelles des urbanistes.

Comme vous le savez, soutenu par de nombreux parlementaires et les présidents de plusieurs grandes associations de collectivités locales (AMF, AdCF, AMG VF, ACUF, ARF), nous avons défendu le rétablissement, par voie législative, de l'accès des diplômés en urbanisme et aménagement à la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysages » du concours d'ingénieur territorial.

Nous prenons aujourd'hui acte de la récente réponse que votre ministère a apportée à la question écrite de Madame Audrey Linkenheld, députée du Nord, sur cette affaire : vous indiquez que « dans le cadre de la négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, une réflexion sera ouverte sur l'évolution des métiers dans la fonction publique et l'adaptation des cadres statutaires » (réponse publiée au JO le 19 mars 2013).

Nous estimons nécessaire d'assurer aux urbanistes diplômés un cadre d'emploi stable, permettant d'accéder à des fonctions d'encadrement et à des rémunérations équivalentes au statut d'ingénieur territorial.

En espérant pouvoir vous rencontrer dans les prochaines semaines pour échanger sur des solutions concrètes, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

**François Favard**

Président du Collectif National des  
Jeunes Urbanistes (CNJU)



Pièce jointe : Livre Blanc du CNJU